



## CONCOURS SUR-MESURE

Du 14 juin au 25 août 2019

### RÈGLEMENT

“ Ma robe couleur d’automne ”

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS

La SPL EVA, dont le siège social est situé au 5 Rue Kroeber-Imlin à Sainte-Marie-aux-Mines, organise du 14 juin 2019 au 25 août 2019, un concours gratuit intitulé : « Ma robe couleur d’automne » selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure de plus de 16 ans avec autorisation parentale, résidant en France.

#### ARTICLE 2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur les plateformes facebook.com et Instagram.com ou par courrier électronique du 14 juin 2019 au 25 août 2019.

La participation au jeu s’effectue en plusieurs étapes :

- **Etape 1** : Aimer la page Mode et Tissus sur Facebook ou Instagram (selon le réseau choisi)
- **Etape 2** : Créer une robe en respectant les couleurs de l’automne : jaune, orange, rouge – la robe doit avoir été confectionnée dans l’année 2019.
- **Etape 3** : Publier 2 à 3 photos de la création avec le hashtag #surmesure2019 sur Instagram OU Facebook. (1 vues d’ensemble + 1 détail significatif de la composition) avant le 25 août 2019.
  - En description : Le nom de la création, choix du matériel et du patron

**ATTENTION : Sur Facebook, mettre la publication en public et sur Instagram, le compte doit être public également pour que les photos soient visible avec le hashtag.**

Ou envoyer les photos directement par mail à l’adresse suivante :  
media@modetissus.fr

Conditions techniques :

Aucun tissu ni patron n'est imposé : laissez-vous aller à la créativité. N'oubliez pas de préciser l'origine du patron dans la description.

*A savoir :*

- Les photos numériques fournies doivent être de bonne qualité et bien éclairées, sur un fond neutre. Veuillez soigner également le cadrage. C'est avec ces éléments que le jury effectuera sa sélection.
- Les photos resteront la propriété de l'organisateur, que votre création soit retenue ou non.
- Avec la publication des photos, le participant donne son accord pour leur utilisation dans la presse à des fins publicitaires ou autres et pour la diffusion sur Internet (page Facebook Mode et Tissus).
- Les droits artistiques de la création restent la propriété de l'artiste.

### **ARTICLE 3 – DESIGNATION DES SÉLECTIONNÉS**

Un jury se réunira le 26 août 2019 pour délibérer sur la base des photos qui lui auront été soumis au préalable et choisira 10 créations qui exposeront leurs créations lors de la manifestation. Les décisions du jury sont irrévocables et n'ont pas à être justifiées. Le jury se réserve en outre le droit d'exclure, sur la base des originaux présentés, toute création non-conforme.

Les critères de sélection du jury seront les suivants :

- Le choix des tissus
- Les finitions
- La créativité, la composition, la technique
- L'originalité, la personnalisation
- La mise en scène photo

Les sélectionnés seront contactés dans les jours suivant la sélection du jury afin d'obtenir explications à suivre pour la suite du concours et de donner leurs coordonnées, indispensables à l'attribution de la dotation. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi du message privé (Instagram ou Facebook) ou du mail sera disqualifié.

Suite à cette première sélection, le jury choisira les 10 robes sélectionnées. Les 10 robes sélectionnées devront être envoyées par voie postale afin d'être exposées lors de la manifestation à l'adresse suivante :

**SPL EVA  
5 Rue Kroeber-Imlin  
68160 Sainte-Marie-aux-Mines**

Puis lors de la manifestation :

- Un vote sera organisé sur-place
- Les 10 créations seront publiées sur Facebook sur la page « Mode et Tissus » et les j'aime seront comptabilisés pour garder la photo la plus populaire.
- Un sondage Instagram sur « Mode et Tissus » sera lancé le 14 septembre à partir de midi

*A savoir :*

- Les participant(e)s sont responsables des frais de port « aller » des créations. Les frais de port retour seront à la charge de la SPL EVA.
- L'emballage fourni par le participant doit garantir que tout risque d'endommagement lors du transport du vêtement par la poste ou par une entreprise de transport soit évité. L'organisateur ne se porte pas garant des dommages occasionnés par un emballage défectueux.

#### **ARTICLE 4 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, chaque gagnant remporte un seul lot. La personne qui remporte le premier Prix Jury se verra offrir une **machine à coudre Madame 2 d'une valeur de 299€** par notre partenaire Singer. D'autres lots seront remis par nos partenaires :

- 3 cours en ligne au choix avec notre partenaire Makerist (de 30€ à 117€)
- Tissus au choix (50€) + 2 patrons au choix (30€) par notre partenaire Atelier des Modes
- 2 abonnements d'un an à Coudre c'est facile (34,50 €), 1 livre Indispensables à coudre pour enfants, réf. JALI246, (24,90 €) et 1 livre La couture Mini/Maxi, réf. JALI233 (19,90 €) de notre partenaire les Editions de Saxe.

#### **ARTICLE 5 – EXPOSITION DES RÉALISATIONS LORS DE SUR-MESURE**

Les créations sélectionnées seront exposées sur des mannequins de couture durant la manifestation et soumises aux votes des visiteurs. Les votes débiteront à l'ouverture du salon le Jeudi 12 Septembre 2019 à 9h et se termineront Dimanche 15 Septembre 2019 à 12h. Une urne pour les votes sera à disposition dans l'espace d'exposition.

Les gagnants seront annoncés par micro durant la manifestation le dimanche 15 Septembre 2019, ainsi que sur nos comptes Facebook et Instagram.

Les lots seront à récupérer lors de la remise des prix le dimanche 15 Septembre 2019 à 14h au Pavillon Osmont, ou à défaut sur rendez-vous après la manifestation.

En quelques dates :

Du 14 juin au 25 août 2019	Création des robes et publications sur les réseaux sociaux avec le hashtag #surmesure2019
26 août 2019	Sélection de 10 robes par le Jury
Du 12 septembre au 15 Septembre 2019	Expositions des robes lors de l'événement – Votes des visiteurs et votes des internautes
Dimanche 15 septembre	Remise de prix